Image not found or type unknown

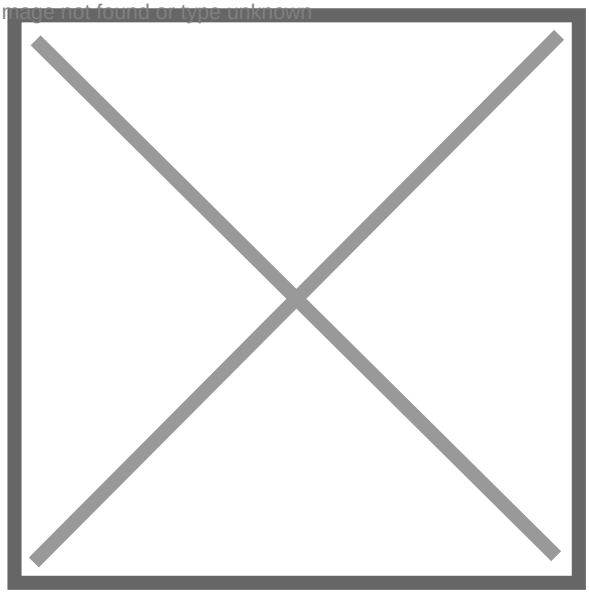

Assignation à comparaître par les locataires

Par **Lirondelle**, le **16/04/2013** à **18:40**

Bonjour,rnIl y a trois ans j'ai loué ma maison à une famille recomposée.rnMonsieur est parti en juillet 2011.rnMadame a eu peu de temps après un nouveau compagnon qui ne figure donc pas sur le bail.rnDepuis que ce monsieur est entré dans les lieux plus rien ne va. Lettres recommandées, courrier à la CAF pour "non décence du logement(maison construite en 1987) etc....rnPour finir je suis assignée au tribunal. Ils me réclament le remboursement intégral de trois ans de loyer soit 29750€,5000€ de dommages et intérêts, 1000€ au titre de l'article 700 et le remboursement des frais de justice.rnCe monsieur ne figurant pas sur le bail serait intouchable.rnIls n'entretiennent absolument pas la maison.rnJ'ai fait constater par huissier.rnJ'avais résilié le bail pour motif légitime et sérieux mais ils l'ont contesté.rnIls ne comptent absolument pas partir à la fin du mois date de fin de bail.Je sais que c'est monsieur qui tire les ficelles. Comment puis je l'atteindre juridiquement?rnMerci pour votre aide

Par **Lag0**, le **16/04/2013** à **19:24**

Bonjour,rnEt pour quel prétexte votre locataire vous réclame t-il 3 ans de loyer plus des DI ?

Par **Lirondelle**, le **16/04/2013** à **20:25**

Car le technicien mandaté par la CAF a déclaré le logement "non décent", pour de petits travaux comme changer la VMC (fait), réaliser une cunette devant la porte d'entrée (fait) il manque 50 cm de gaine à 3 fils sortant du compteur(j'avais demandé à l'électricien de le faire, je le ferai jeudi 18) mais surtout parce que c'est un procédurier qui ne travaille pas ou très peu

et qui cherche à récupérer de l'argent par tous les moyens)

Par **Lirondelle**, le **20/04/2013** à **13:47**

Désolée si je vous ai choqué par ma réponse mais c'est pourtant la triste vérité.rnL'audience est reportée au 30 mai.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés